

ECO FLASH

20 décembre 2019

Royaume-Uni, en route vers la sortie

Jean-Luc PROUTAT

- Les élections législatives du 12 décembre au Royaume-Uni confèrent au Parti conservateur du premier ministre, Boris Johnson, une large majorité à la Chambre des communes.
- La porte s'ouvre ainsi pour une ratification de l'Accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (*Brexit*), qui interviendra au plus tard le 31 janvier 2020.
- Une période de transition débutera alors, durant laquelle Britanniques et Européens auront à bâtir le cadre de leurs relations futures.
- Réduite à onze mois, celle-ci risque toutefois de s'avérer trop courte pour opérer le franc désarrimage voulu par M. Johnson.
- A moins d'imaginer un retour aux règles de l'OMC, le Royaume-Uni ne s'affranchira véritablement de ses liens avec l'UE qu'à l'issue d'un processus long et délicat. Le Brexit, en réalité, ne fait que commencer.

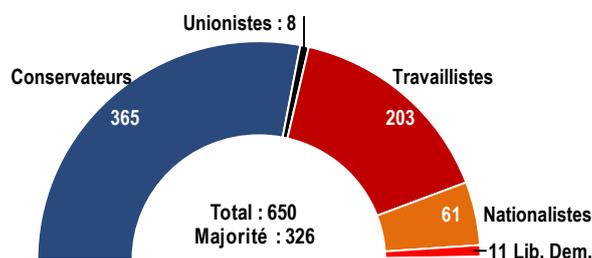
A défaut d'en signifier la fin, les élections législatives du 12 décembre dernier au Royaume-Uni marquent à coup sûr un tournant dans l'interminable feuilleton du Brexit. Pour la première fois, une majorité claire se dégage au Parlement britannique en faveur d'une séparation du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), qui interviendra au plus tard le lendemain du 31 janvier 2020. S'ensuivra une période de transition de onze mois, peut-être plus, durant laquelle Britanniques et Européens auront à bâtir le cadre de leurs relations futures.

Vers une ratification de l'Accord de retrait

Avec 43,6% des voix et 365 sièges (sur 650) remportés à la Chambre des communes, le Parti conservateur du premier ministre, Boris Johnson, est sorti grand vainqueur de l'élection générale anticipée du 12 décembre. Sa majorité (80 sièges

■ Le Parti conservateur s'impose au Parlement

Chambre des communes après l'élection générale du 12 décembre



Notes : Unionistes : Democratic Union Party (DUP, Irlande du Nord) ; Nationalistes : Scottish National Party (SNP) : 48 sièges ; Sinn Fein (Irlande du Nord) : 7 sièges ; Social Democratic & Labour Party (Irlande du Nord) : 2 sièges ; Plaid Cymru (Pays de Galles) : 4 sièges ; Lib. Dem : Liberal Democrats ;

Graphique 1

Source : Presse

d'avance sur les autres partis) est la plus large depuis celle obtenue en 1987 par Margaret Thatcher, pour son troisième mandat. Elle lui permettra d'honorer la promesse martelée auprès des électeurs durant la campagne : réaliser le Brexit.

L'accord de retrait (AR) conclu avec les vingt-sept autres Etats membres de l'UE (ci-après, les Vingt-Sept) sera soumis au vote des députés britanniques dès le lendemain de l'ouverture par la Reine de la session parlementaire, soit le vendredi 20 décembre. Il pourrait être ratifié avant Noël, conformément au souhait de M. Johnson.

Suivront les votes au Parlement européen (à la majorité simple) puis au Conseil (à la majorité qualifiée) pour une séparation juridique intervenant au plus tard le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni quittera alors toutes les institutions communautaires (Parlement, Cour de Justice, Commission, etc.), mais pas immédiatement le marché unique, dont il

DIRECTION DES ETUDES
ECONOMIQUES

Eco
FLASH



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

respectera les règles tout au long d'une période de transition prévue de s'achever le 31 décembre 2020. A cette date, Royaume-Uni et UE sont supposés avoir défini le cadre de leur relation future. Ceci implique la reconsidération de 4.600 milliards d'euros d'échanges commerciaux annuels (le double du PIB de la France)¹ et la réécriture des milliers de pages de contrats. Dans les domaines de la sécurité, de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie, des transports, des échanges de données, les liens à défaire vont bien-delà de simples accords de libre-échange ; ils recouvrent un vaste corpus de règles, juridiques (droits de la propriété intellectuelle, appellations d'origine...), sanitaires, techniques ou sociales.

Où l'on reparle du risque de « no deal »

Le plus difficile - mettre en œuvre concrètement le Brexit - est donc à venir, de sorte que le soulagement apporté par l'obtention d'un accord de sortie pourrait être de courte durée. Au Royaume-Uni, le mode de scrutin électoral (« *first past the post* ») ainsi que la division et l'hétérogénéité des partis opposés à la ligne « dure », font que celle-ci s'est imposée tout en étant minoritaire dans la population. Outre la victoire des conservateurs à la Chambre des communes, l'autre fait marquant de l'élection générale du 12 décembre est la poussée des partis nationalistes nord-irlandais, gallois et écossais (cf. graphique 1) globalement opposés au Brexit et favorables à un maintien de leur région dans l'UE. L'option d'un retrait complet (de l'union douanière et du marché unique européens) défendue par M. Johnson risque donc de se heurter à une résistance politique forte.

Elle promet aussi une discussion serrée avec l'UE, dont le négociateur en chef, Michel Barnier, a maintes fois dit qu'il n'accepterait aucun accord qui recouvrerait un risque de *dumping* britannique, qu'il soit de nature fiscale, sociale, ou environnementale. Obtenir des garanties prendra toutefois du temps. Or, le Brexit ayant été décalé de près d'un an, celui laissé à la négociation est réduit d'autant. Pour nombre d'observateurs européens, une période de transition de onze mois s'achevant le 31 décembre 2020 est trop courte pour parvenir à un accord global. Un prolongement jusqu'au 31 décembre 2022 est bien possible sur le papier, mais l'option a été formellement rejetée par le premier ministre britannique, Boris Johnson².

L'accord de retrait ne garantissant pas l'accord commercial, le risque encouru est bien que, par manque d'ambition ou de temps, le Royaume-Uni et l'UE se séparent finalement sans s'accorder. Les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) s'appliqueraient alors, sans bénéfice pour quiconque.

Jean-Luc PROUTAT

jean-luc.proutat@bnpparibas.com

■ Les principales dispositions de l'Accord de retrait

Le 17 octobre 2019, le premier ministre britannique, Boris Johnson, et les 27 chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE parvenaient un accord de retrait (AR). Celui-ci reprend l'essentiel de la version initiale conclue par Theresa May en novembre 2018 (mais jamais ratifiée par la suite) à l'exception des dispositions concernant l'Irlande du Nord, largement réécrites. En résumé, aux termes de l'AR :

1/ **Une période de transition est aménagée** à la date du Brexit et jusqu'au 31 décembre 2020, pour permettre au Royaume-Uni et à l'UE de négocier le cadre de leur relation future. Durant celle-ci, le Royaume-Uni, bien qu'absent des instances européennes, continue d'avoir accès au marché unique ; il en respecte les règles (ce qui implique, notamment, l'impossibilité pour lui de conclure des accords de libre-échange avec des pays tiers) et se soumet aux décisions de la Cour de Justice européenne.

2/ **Le statut des résidents étrangers est sécurisé.** Les 4 millions de citoyens de l'UE installés au Royaume-Uni, tout comme le million de citoyens britanniques installés dans l'UE à la date du Brexit, seront libres de rester et poursuivre leurs activités, et verront leurs droits garantis (en matière d'accès aux soins, à l'éducation, ou au travail, de perception des retraites, de regroupement familial...).

3/ **Le Royaume-Uni s'engage à régler financièrement l'UE**, au titre de ses engagements pluriannuels (budget 2014-20, programmes européens). Bien que l'AR ne précise aucun montant (celui-ci dépendra des termes de l'accord sur les relations futures) ce règlement financier est estimé, de source britannique, aux environs de EUR 40 milliards.

4/ **L'Irlande du Nord bénéficie d'un statut particulier**, de manière à respecter les accords du « Vendredi saint » (1998) et éviter le retour d'une frontière physique avec la République d'Irlande. Contrairement aux dispositions du premier Accord, l'Irlande du Nord pourra former avec le reste du Royaume-Uni sa propre union douanière après la période de transition (i.e. appliquer les droits de douane britanniques). Le « filet de sécurité », qui maintenait temporairement l'UE et le Royaume-Uni dans un territoire douanier unique, est donc abandonné, mais non sans contreparties ni restrictions importantes. L'Irlande du Nord continuerait ainsi d'appliquer le code des douanes européen pour les produits qui entreraient sur son territoire et risqueraient, par la suite, d'être introduits sur le marché unique. La frontière entre les deux Irlande étant ouverte, ceci implique inévitablement des contrôles sur les importations en provenance du Royaume-Uni ou des pays tiers. L'Irlande du Nord continuerait par ailleurs à se conformer aux règles de l'UE dans un certain nombre de domaines, comme l'agriculture, l'énergie (elle reste dans le marché unique de l'électricité) les aides d'Etat, le traitement de la TVA. Le protocole est prévu de s'appliquer pour 4 ans renouvelables. Il sera soumis au contrôle d'un comité mixte britannique et européen, l'Assemblée d'Irlande du Nord s'étant vue conférer un droit de regard sur son renouvellement.

Encadré 1

Source : Commission européenne

¹ Moyenne des échanges de biens et services sur l'année 2018, source : Office for National Statistics

² Au moment d'écrire ces lignes, les parlementaires britanniques étudiaient une loi visant à interdire tout prolongement de la période de transition au-delà du 31 décembre 2020.



Recherche Economique Groupe**William De Vijlder**
Chef économiste+33 1 55 77 47 31 william.devijlder@bnpparibas.com**ECONOMIES AVANCEES ET STATISTIQUES****Jean-Luc Proutat**

Responsable – Etats-Unis, Royaume-Uni

+33 1 58 16 73 32 jeanluc.proutat@bnpparibas.com**Hélène Baudchon**

France – Marché du travail

+33 1 58 16 03 63 helene.baudchon@bnpparibas.com**Louis Boisset**

Banque centrale européenne, synthèses conjoncturelles zone euro, Japon

+33 1 57 43 02 91 louis.boisset@bnpparibas.com**Frédérique Cerisier**

Zone euro (gouvernance européenne et finances publiques), Espagne, Portugal

+33 1 43 16 95 52 frederique.cerisier@bnpparibas.com**Raymond Van Der Putten**

Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Suisse – Energie, climat – Projections à long terme

+33 1 42 98 53 99 raymond.vanderputten@bnpparibas.com**Tarik Rharrab**

Statistiques

+33 1 43 16 95 56 tarik.rharrab@bnpparibas.com**ECONOMIE BANCAIRE****Laurent Quignon**

Responsable

+33 1 42 98 56 54 laurent.quignon@bnpparibas.com**Laure Baquero**+33 1 43 16 95 50 laure.baquero@bnpparibas.com**Céline Choulet**+33 1 43 16 95 54 celine.choulet@bnpparibas.com**Thomas Humblot**+33 1 40 14 30 77 thomas.humblot@bnpparibas.com**ECONOMIES EMERGENTES ET RISQUE PAYS****François Faure**

Responsable, Argentine, Turquie, Ukraine, Europe centrale

+33 1 42 98 79 82 francois.faure@bnpparibas.com**Christine Peltier**

Adjointe – Grande Chine, Vietnam, Afrique du Sud

+33 1 42 98 56 27 christine.peltier@bnpparibas.com**Stéphane Alby**

Afrique francophone

+33 1 42 98 02 04 stephane.alby@bnpparibas.com**Sara Confalonieri**

Afrique lusophone et anglophone

+33 1 42 98 43 86 sara.confalonieri@bnpparibas.com**Pascal Devaux**

Moyen-Orient, Balkans

+33 1 43 16 95 51 pascal.devaux@bnpparibas.com**Hélène Drouot**

Corée, Thaïlande, Philippines, Mexique, pays andins

+33 1 42 98 33 00 helene.drouot@bnpparibas.com**Salim Hammad**

Amérique latine

+33 1 42 98 74 26 salim.hammad@bnpparibas.com**Johanna Melka**

Inde, Asie du Sud, Russie, Kazakhstan, CEI

+33 1 58 16 05 84 johanna.melka@bnpparibas.com**CONTACT MEDIA****Michel Bernardini**+33 1 42 98 05 71 michel.bernardini@bnpparibas.com

NOS PUBLICATIONS

**CONJONCTURE**

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

**EMERGING**

Analyses et prévisions sur une sélection d'économies émergentes

**PERSPECTIVES**

Analyses et prévisions des principaux pays, développés et émergents

**ECOFASH**

Un indicateur, un évènement économique majeur. Le détail ...

**ECOWEEK**

L'actualité économique de la semaine et plus...

**ECOTV**

Tous les mois, nos économistes décryptent l'actualité économique, en images

**ECOTV WEEK**

Quel est l'évènement de la semaine ?
La réponse dans vos deux minutes d'économie

Les Informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement : elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquelles elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

BNP Paribas est en France constituée en société anonyme. Son siège est situé au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris. Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

Pour certains pays de l'Espace Economique Européen :

Le présent document a été approuvé en vue de sa publication au Royaume-Uni par BNP Paribas Succursale de Londres. BNP Paribas Succursale de Londres est autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et autorisée et soumise à une réglementation limitée par la Financial Services Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails de l'autorisation et de la réglementation par la Financial Services Authority.

Le présent document a été approuvé pour publication en France par BNP Paribas SA, constituée en France en société anonyme et autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009, Paris, France.

Le présent document est distribué en Allemagne par BNP Paribas Succursale de Londres ou par BNP Paribas Niederlassung Frankfurt sur le Main, une succursale de BNP Paribas S.A. dont le siège est situé à Paris, France. BNP Paribas S.A. Niederlassung Frankfurt sur le Main, Europa Allee 12, 60327 Frankfurt, est autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et est autorisée et soumise à une réglementation limitée par le Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Etats-Unis : le présent document est distribué par BNP Paribas Securities Corp., ou par une succursale ou une filiale de BNP Paribas ne bénéficiant pas du statut de broker-dealer au sens de la réglementation américaine. BNP Paribas Securities Corp., filiale de BNP Paribas, est un broker-dealer enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission et est membre de la Financial Industry Regulatory Authority et d'autres bourses principales. BNP Paribas Securities Corp. n'accepte la responsabilité du contenu d'un document préparé par une entité non américaine du groupe BNP Paribas que lorsqu'il a été distribué à des investisseurs américains par BNP Paribas Securities Corp.

Japon : le présent document est distribué au Japon par BNP Paribas Securities (Japan) Limited, ou par une succursale ou une entité du groupe BNP Paribas qui n'est pas enregistrée comme une maison de titres au Japon, à certaines institutions financières définies par l'article 17-3 alinéa 1 du décret d'application de la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers. BNP Paribas Securities (Japan) Limited, est une maison de titres enregistrée conformément à la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers et est membre de la Japan Securities Dealers Association ainsi que de la Financial Futures Association du Japon. BNP Paribas Securities (Japan) Limited, Succursale de Tokyo, n'accepte la responsabilité du contenu du document préparé par une entité non japonaise membre du groupe BNP Paribas que lorsqu'il fait l'objet d'une distribution par BNP Paribas Securities (Japan) Limited à des entreprises basées au Japon. Certains des titres étrangers mentionnés dans le présent document ne sont pas divulgués au sens de la Loi japonaise sur les instruments et marchés financiers.

Hong-Kong : le présent document est distribué à Hong Kong par BNP Paribas Hong Kong Branch, filiale de BNP Paribas dont le siège social est situé à Paris, France. BNP Paribas Hong Kong Branch exerce sous licence bancaire octroyée en vertu de la Banking Ordinance et est réglementée par l'Autorité Monétaire de Hong Kong. BNP Paribas Hong Kong Branch est aussi une institution agréée réglementée par la Securities and Futures Commission pour l'exercice des activités réglementées de types 1, 4 et 6 (Regulated Activity Types 1, 4 et 6) en vertu de la Securities and Futures Ordinance. Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>

© BNP Paribas (2015). Tous droits réservés.

POUR RECEVOIR NOS PUBLICATIONS

VOUS POUVEZ VOUS ABONNER SUR
NOTRE SITE ONGLT ABONNEMENT
<http://economic-research.bnpparibas.com>

ET

NOUS SUIVRE SUR LINKEDIN
<https://www.linkedin.com/showcase/bnp-paribas-economic-research/>
OU TWITTER
https://twitter.com/EtudesEco_BNPP



© BNP Paribas (2015). Tous droits réservés.

Bulletin édité par les Etudes Economiques – BNP PARIBAS

Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS

Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34 –

Internet : group.bnpparibas.com - www.economic-research.bnpparibas.com

